

Mérignac, le 12 décembre 2023

### Le 30 septembre dernier, Thales publiait ses prises de commandes et son chiffre d'affaires

« Les résultats des neuf premiers mois de l'année 2023 sont en ligne en tous points avec les objectifs formulés pour l'ensemble de l'année 2023.

Le chiffre d'affaire affiche une hausse organique dans toutes les activités du Groupe sur les neuf premiers mois de l'année. La reprise de l'avionique civile se poursuit tandis que les perspectives de croissance du secteur de la Défense & Sécurité restent solides.

**Nous confirmons avec confiance nos objectifs financiers annuels, grâce à l'implication sans faille de nos équipes. »**



Patrice Caine, Président-directeur général

Merci M. CAINE, vous reconnaissez « **l'implication sans faille** » de vos salariés.



**Les NAO sont en cours.  
C'est le moment d'en faire profiter les salariés**



La note de cadrage groupe Thales (extrait ci-dessous) pourrait inciter vos directions de sociétés à suivre vos paroles :

« [...] Dans le cadre d'un dialogue social constructif et de qualité, **la politique salariale s'attache à soutenir l'implication de chacune et de chacun, le pouvoir d'achat, [...]** »

#### Répartition du budget pour les Mensuels

**Chaque société** en charge de la négociation annuelle sur la rémunération **soutiendra le pouvoir d'achat de l'ensemble de ses salariés et plus particulièrement de ceux dont la rémunération est la plus faible [...]**

Afin de **prendre en compte l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat**, la part consacrée aux augmentations générales définie par les sociétés représentera au minimum 35 % du budget total alloué à la catégorie.

S'agissant des **augmentations individuelles** mises en œuvre, elles devront être **suffisamment représentatives** pour les bénéficiaires afin **de reconnaître l'engagement de chacun [...]**

#### Répartition du budget pour les Ingénieurs & Cadres

[...] Les **augmentations mises en œuvre** devront être **suffisamment représentatives** pour les bénéficiaires afin de prendre en compte **l'impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat** et **reconnaître l'engagement de chacun [...]** »

La direction Thales DMS, qui n'était pas prête lors de la réunion NAO du 06 décembre 2023 à nous donner ses premières propositions, devrait nous les donner lors de la réunion NAO du mercredi 13 décembre.

Nous interpellons dès maintenant notre direction Thales DMS, et en premier lieu notre PDG Philippe Duhamel, pour que les bonnes intentions soient suivies des faits dans notre entreprise, afin que la motivation et l'implication des salariés demeurent intactes.

# NAO Thales DMS - Revendications CGT

Pour aider la direction à faire les bons choix, la CGT Thales DMS a présenté les revendications suivantes :

## Concernant la politique salariale, la CGT DMS demande à la direction :



- Une **Augmentation Générale (AG)** de **450€** mensuel brut **POUR TOUS LES SALARIES**
- Une **Augmentation Individuelle (AI)** de **2%**
- Une **Revalorisation du plancher du 13ème mois de 2900€** pour les mensuels
- Une **Indexation automatique et pérenne des salaires** sur l'augmentation du SMIC dans le but d'éviter le tassement des salaires par rapport au salaire minimum (Echelle mobile) avec revalorisation du salaire minimum DMS à 2000€
- Une clause de réouverture des NAO en cours d'année à la demande des organisations syndicales.
- Une garantie de maintien de salaire et de classification en cas de changement d'emploi (clapet anti retour)
- Un **budget spécifique pour le rattrapage des écarts de salaires** suite à la création de DMS (particulièrement pour les sites de GEMENOS et d'ETRELLES)
- Un **budget spécifique** hors AG et AI **pour les promotions/mobilités**
- Un **calcul de la prime d'ancienneté** sur la rémunération mensuelle brute de base (le calcul suite à la nouvelle convention étant modifié à la baisse)
- Une demande que tous les cadres (particulièrement pour les nouveaux embauchés et quelle que soit l'ancienneté) ne puissent pas avoir un salaire inférieur au minimum hiérarchique de leur classification d'embauche F11/F12
- Un **rattrapage sur 3 ans** de la grille des minis de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie (NCCM) vers la grille des minis conventionnels applicables à ce jour (**création d'une grille des minis Thales DMS** avec mini +10% pour les Ingénieurs/Cadres et mini +15% pour les mensuels).
- Une **intégration de la rémunération sur objectifs** des Ingénieurs/Cadres (PVSO) et des mensuels (PVCO) dans le salaire de base, sur la base de la moyenne des années précédentes.
- Un **maintien du calcul de la prime « temps de pause »** des salariés en horaires d'équipe sur la base de la rémunération mensuelle brute de base (le calcul suite à la nouvelle convention étant modifié à la baisse)
- Une revalorisation de l'allocation forfaitaire de télétravail et son indexation sur l'augmentation des prix à 2.5 Minimums Garantis (MG) par journée télétravaillée (plafond URSSAF à 10€). Nota : 1 MG = 4,10€ au 1<sup>er</sup> mai 2023.
- Une harmonisation et revalorisation de l'admission au restaurant d'entreprise à hauteur de la prime de panier conventionnelle (7,10€)
- Une demande de prise en charge par la direction de la journée de solidarité pour tous

## Concernant le temps de travail 2024 (jours de fermeture), nous demandons à la direction :

- De **scinder 1 RTT en 2 demis RTT** (en gelant l'effet de débit crédit pour les mensuels comme cela a déjà été effectué dans le passé) et le positionner sur les vendredis 10 mai et 16 aout
- De positionner les 5 RTT collectifs sur la semaine 52 à savoir les 23, 24, 26 et 27 décembre 2024
- De ne pas imposer aux services des quotas de présence (jusqu'à présent, les chefs de services « géraient » le bon fonctionnement des activités sans contraintes supplémentaires que le bon sens)

## Venez discuter avec nous de la politique salariale, rejoignez-nous !

CGT Thales campus Bordeaux et ses contacts				
Citadel DMS: <b>CGT THALES DMS Mérignac</b>				
DMS	Aubin	MAHE	06 45 08 60 16	<a href="mailto:aubin.mahe@fr.thalesgroup.com">aubin.mahe@fr.thalesgroup.com</a>
	Stéphane	BIEREN	06 42 66 39 23	<a href="mailto:stephane.bieren@fr.thalesgroup.com">stephane.bieren@fr.thalesgroup.com</a>
	Laurent	GABORIT	07 85 17 69 31	<a href="mailto:laurent.gaborit@fr.thalesgroup.com">laurent.gaborit@fr.thalesgroup.com</a>

Site CGT DMS: <https://dms.cgthales.fr>

**Négos Temps de Travail TDMS**

La direction propose qu'un RTT soit divisible en deux vendredis matin pour les cadres en échange d'une signature d'un accord majoritaire.